

À l'automne 2019, notre collectif d'associations culturelles « Pour que vivent nos langues » décidait une série d'actions dont la première a été un rassemblement à Paris le 30 novembre 2019. Depuis, il ne cesse d'alerter pouvoir politique, élus et population sur le danger que courent nos langues.

Nos langues, ce sont l'occitan-langue d'oc, le basque, le breton, le catalan, le corse, le flamand occidental, l'allemand standard et dialectal alsacien et mosellan, le savoyard (arpitan-francoprovençal), les langues d'Oïl dont le gallo et le poitevin-saintongeais, les créoles et les langues autochtones des territoires des Outre-Mer, cette richesse commune, partagée, dont l'article 75-1 de la Constitution fait un patrimoine pour la France dans son ensemble.

Toutes nos langues résistent en France pour ne pas disparaître, car elles figurent toutes à l'inventaire des « langues menacées de disparition » établi par l'Unesco. Malgré l'élan mondial pour que biodiversité naturelle et biodiversité culturelle soient enfin considérées et préservées, malgré les textes internationaux qui régissent les droits de l'Homme et les droits des peuples, l'État français, en dépit de multiples condamnations par l'ONU, continue son œuvre de destruction du patrimoine immatériel millénaire que sont nos langues et nos cultures.

Le parallèle avec l'effondrement de la biodiversité n'est pas qu'une simple image : il existe un lien étroit entre un monde riche de ses écosystèmes complexes et une humanité riche de la variété de ses langues et de ses cultures. Urgence écologique et urgence culturelle sont les deux faces d'un seul et même défi : quel monde voulons-nous, demain, pour nos enfants ?

Or, aujourd'hui, la survie de nos langues est menacée par la volonté de l'État, malgré l'attachement des populations au patrimoine linguistique et culturel de leur territoire, malgré les efforts des parents d'élèves, des enseignants (enseignement public, associatif, catholique), malgré le travail des artistes et écrivains, malgré un réseau dense et actif de militants associatifs, malgré l'engagement de nombreux élus.

Il n'existe en France aucune volonté réelle de la part des pouvoirs politiques, derrière les apparences et les discours convenus, de mettre en place de véritables politiques linguistiques efficaces pour les langues régionales.

La situation de l'enseignement, vecteur essentiel de la transmission et de la vitalité de nos langues est emblématique de cette absence de volonté. La loi dispose que « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé ... ». Or non seulement cette loi et les conventions signées par l'État ne sont pas respectées, mais les différentes formes d'enseignement (optionnelle, bilingue et immersive) sont mises à mal par l'actuel ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer dont la politique conduit à accélérer le déclin de nos langues. Sa récente réforme du baccalauréat, et ses déclarations au Sénat en mai 2019 contre l'enseignement par immersion en sont l'illustration. La circulaire du ministre, publiée le 10 juillet 2020 encourage « la promotion des langues anciennes » mais n'évoque même pas les langues régionales.

Un an après la mise en place de la nouvelle réforme le processus d'effacement de nos langues est donc bien là : quelles que soient les dénégations infligées par le Ministre aux associations comme aux élus locaux et nationaux : c'est bel et bien à une mise à mort que procède la réforme du lycée

- en plaçant les élèves des filières d'enseignement des langues régionales face à une angoissante concurrence avec les filières dites de « l'enseignement utile », telles que les autres langues vivantes, et même les mathématiques, alors que l'enseignement des langues mortes peut lui être choisi en dehors de toute concurrence avec d'autres enseignements.

- en réduisant et marginalisant les possibilités de suivre et de valoriser un enseignement de et en langue régionale.

Mais nos langues subissent d'autres attaques dans le système scolaire :

- insuffisance flagrante des moyens financiers et humains encore aggravée, ces dernières années, par la diminution des postes aux concours d'enseignants.
- dotations horaires spécifiques, indispensable à l'enseignement de nos langues, réduites, supprimées ou jamais mises en place.
- refus, tout récemment au Pays Basque, d'autoriser de nouvelles expérimentations immersives en basque, alors que les écoles associatives montrent depuis plus de 40 ans, l'intérêt pédagogique de l'enseignement par immersion. Or nous rappelons que l'enseignement immersif est d'usage courant en Europe et au-delà pour la sauvegarde de langues menacées par une langue dominante : pour le français au Québec pour le basque ou le catalan en Espagne pour le gallois en Grande Bretagne pour l'allemand en Belgique germanophone, etc... Cette pratique est reconnue pour l'enseignement de nos langues en France, depuis de nombreuses années dans l'enseignement associatif, avec des expérimentations prometteuses dans l'enseignement public, pour le catalan, le corse, le basque.
- refus injustifié d'inclure le flamand occidental et le francoprovençal dans la circulaire listant les langues pouvant être enseignées dans l'enseignement public.
- imposition de l'anglais dans certains diplômes, au mépris de l'égale dignité des langues

Ce qui est programmé c'est l'expulsion de nos langues du service public d'Éducation Nationale, alors qu'il est indispensable de proposer pour tous les enfants l'enseignement de la langue de leur région.

Toutes ces mesures assèchent les viviers d'élèves et ne peuvent pas garantir la continuité de la formation jusqu'aux universités et aux centres de formation des maîtres, privant le pays de personnels formés en langue régionale.

Nous déplorons le refus

- d'application du code de l'éducation modifié par la loi N°2013-595 et de programmation pour la refondation de l'école de la République, notamment de l'article 312-10 qui stipule que: "Les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France (*article 75-1 de la constitution*), leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage...".
- de toute nouvelle mesure significative en faveur de nos langues dans la loi « pour une école de la confiance » malgré la nécessité d'élargir l'offre d'enseignement de nos langues et les propositions pertinentes de députés et sénateurs.
- de nouvelles expérimentations d'immersion dans le service public.
- de toute correction des mesures régressives prises ces dernières années, notamment de la réforme du lycée et du baccalauréat.

Étant donné la place centrale de l'école dans la transmission de nos langues, c'est la survie de celles-ci en société qui est directement menacée et, avec elle, celle d'un tissu culturel et artistique vivant internationalement reconnu (musique, théâtre, arts de l'audio-visuel, littérature...).

Ce qui est en jeu, c'est l'existence-même du patrimoine culturel que nous portons, en Corse, en Bretagne, en Alsace et Moselle, en Catalogne, en Flandre, en Savoie, au Pays basque, dans l'ensemble occitan et dans bien d'autres régions françaises attachées à leurs particularités culturelles et linguistiques.

Nous nous sommes rassemblés dans ce collectif pour que, au Parlement Européen, à l'Assemblée nationale et au Sénat, dans les Collectivités, villes et villages de nos territoires qui portent la diversité culturelle de la France et de l'Europe, un large mouvement de protestation indignée et combative se lève pour arrêter ces politiques linguicides, pour que soit modifié l'article 2 de la Constitution qui sert



Pour que
vivent
nos langues

d'excuse au refus de toute avancée législative et réglementaire en faveur de nos langues et pour que soient enfin décidées des politiques linguistiques porteuses d'espoir pour l'avenir à l'image de ce qui se fait au Québec, au Pays de Galles ou encore dans la Communauté Autonome Basque. Notre combat continue, et continuera.